



**Procès-verbal du conseil d'administration  
du 30 mars 2017**

Le conseil d'administration de l'EFR s'est tenu le jeudi 30 mars 2017 à la Fondation Hugot du Collège de France à Paris, sous la présidence de Jean-Louis Ferrary. La séance s'ouvre à 14h.

**Membres présents ou représentés (12)**

- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;  
Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR, représentée par Mme Nathalie ROQUES ;  
M. Florent COSTE, représentant élu des membres de l'EFR ;  
M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne (procuration à M. André VAUCHEZ) ;  
M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études émérite à l'EPHE et membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;  
Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;  
M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par M. Pascal MARTY ;  
M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;  
M. Fabrice JESNÉ, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;  
Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue (procuration à Mme Hélène FRANCHI) ;  
M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;  
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. André VAUCHEZ.

**Membres absents excusés (2)**

- Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international ;  
M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP.

**Assistaient également à la séance**

- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;  
M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;  
Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;  
M. Pierre SAVY, directeur des études, EFR  
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;  
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour :

1. Examen du procès-verbal de la séance du 23 février 2017 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Proposition de remboursement d'un voyage aller-retour aux stagiaires de l'EFR affectés pour une durée égale ou supérieure à deux mois ;
4. Modification des barèmes et tarifs de l'EFR l'année 2017 ;
5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
6. Questions diverses.

\* \* \*

### 1. Examen du procès-verbal de la séance du 23 février 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 2. Informations de la directrice

La directrice a le regret d'annoncer le décès de Mirelle Cébeillac-Gervasoni.

À propos du contrat quinquennal, elle fait part d'un retard général dans la procédure de contractualisation avec la tutelle. Le retard est initialement dû à la réception tardive du rapport d'évaluation du Haut Comité pour l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (reçu le 19 janvier 2017 au lieu de début décembre 2016), qui a eu pour conséquence un envoi des remarques sur le rapport le 6 février 2017. La réception définitive du rapport a été actée en date du 23 février (il a été mis en ligne le 10 mars 2017 : à ce propos le lien vers le site du HCERES sera transmis pour le conseil d'administration du 15 juin 2017). Ceci a retardé le dialogue contractuel et repoussé au 15 mars 2017 la remise du premier projet de contrat quinquennal par les EFE (au lieu du 31 janvier 2017). Une partie commune aux cinq Écoles françaises à l'étranger a été rédigée et sera partie intégrante de chacun des rapports. L'École française de Rome a envoyé le projet le 27 mars 2017. La tutelle espère pouvoir tenir le calendrier, pour une approbation du contrat fin juin 2017. La DGRI suivra le calendrier de la DGESIP et propose son expertise scientifique au besoin. Pour ce faire, un conseil d'administration exceptionnel pourrait se tenir en mai, afin de parachever le dialogue, avant approbation du document par le conseil en juin.

Pour ce qui est du recrutement des nouveaux membres pour l'année universitaire 2017-2018, les candidats retenus, tous docteurs, sont : pour la section Antiquité, Bertrand Augier, Bruno D'Andrea et Charles Davoine. Pour la section Moyen Âge : Catherine Kikuchi, et pour la section Époques moderne et contemporaine : Marie Bassi (pour une année universitaire) et Séverin Duc.

Les candidats retenus sur la liste complémentaire sont : 1. Carole Mabboux ; 2. Annalaura Turiano ; 3. Viva Sacco ; 4. Thomas Villey ; 5. Luciano Piffanelli ; 6. Clémentine Barbau.

Du concours de recrutement de mars 2017 a émergé l'idée d'instaurer, pour ce qui est de la répartition des postes de membres entre les trois sections, une flexibilité encadrée. La répartition des postes de membres entre les sections étant de la compétence du conseil d'administration, il lui revient de statuer sur les contingents. Un point sera proposé à l'ordre du jour du conseil d'administration de juin 2017.

### **3. Proposition de remboursement d'un voyage aller-retour aux stagiaires de l'EFR affectés pour une durée égale ou supérieure à deux mois**

La proposition de prendre en charge le voyage aller-retour d'un stagiaire est faite pour favoriser la mobilité des étudiants. La directrice de l'EFR indique qu'il convient de réaliser un plan d'accueil des stagiaires et des propositions de stage au niveau de l'établissement, de manière à prévoir les flux de personnes et les gratifications.

Le centre Jean Bérard accueillera prochainement un stagiaire à la bibliothèque, sur le budget de l'EFR. Pour les années à venir, cette dépense sera inscrite au budget du CJB.

La directrice de l'EFR estime que, plus généralement, il faut renforcer le pilotage de l'action. Par exemple, les responsables de fouilles ont été réunis en janvier 2017 pour renforcer l'efficacité des campagnes de fouilles archéologiques prévues cette année.

### **4. Modification des barèmes et tarifs de l'EFR pour l'année 2017**

Ce point est proposé afin de prendre en compte un nouveau tarif, celui de la location de la galerie située au rez-de-chaussée du bâtiment de la place Navone. L'adjonction de ce nouveau tarif va de pair avec l'objectif de moduler les tarifs de location des espaces à disposition déjà approuvés (salles de conférence et de séminaire) pour les locaux de la place Navone (institution d'une fourchette de prix), afin de répondre au mieux à la demande de location (par exemple, la salle de conférence peut être louée pour quelques heures puis un cocktail peut être organisé à la suite de la conférence, dans la galerie).

En outre, les tarifs appliqués pour les institutions partenaires ont été réévalués. Enfin, les tarifs présentés en séance voient l'inclusion du tarif de 10 euros pour l'hébergement des stagiaires du Centre Jean Bérard.

La directrice de l'EFR présente un résumé de la situation sur la location de la galerie. Le bar attenant au bâtiment, avec lequel un contrat est actuellement en cours jusqu'en juillet 2017, sollicite la réduction de la moitié de l'indemnité d'occupation du trottoir devant le bâtiment. Ce manque à gagner pourrait être comblé grâce à la location ponctuelle des espaces, pour laquelle il conviendrait d'entrer activement à la recherche de locataires.

L'alternative serait la location pérenne au prestataire qui réalise les visites du Stade de Domitien et avec lequel l'EFR a passé une convention pour la visite des sous-sols de la place Navone. Cette solution, plus invasive, n'est pas satisfaisante car elle n'offre pas de garanties de rentrées financières plus avantageuses que le dédommagement proposé par le bar à partir de juillet 2017 et pénalise les sections scientifiques qui se trouveraient dans l'impossibilité d'organiser les buffets à l'occasion des manifestations et événements.

La modification des tarifs est adoptée à l'unanimité.

### **5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration**

Les accords et conventions sont approuvés à l'unanimité.

## 6. Questions diverses

Il est pris note de l'éventualité d'un conseil d'administration extraordinaire en mai 2017.

La représentante du ministère indique que, si l'EFR et la Casa de Velázquez ont déjà transmis leur projet de contrat quinquennal, ce n'est pas le cas pour les trois autres écoles : il convient d'attendre d'avoir la documentation des cinq EFE pour commencer l'examen des contrats. L'objectif est de tenir le calendrier et de signer le contrat quinquennal fin juin après passage en conseil d'administration le 15 juin 2017.

Le représentant du CNRS, Pascal Marty, évoque les modalités de versement de la subvention au Centre Jean Bérard qui transite actuellement par l'EFR : la subvention 2016 n'a pas encore été versée. Pour simplifier la procédure, P. Marty propose que le CNRS verse désormais directement la subvention au Centre Jean Bérard. La directrice du Centre Jean Bérard n'y est cependant pas favorable. Cette subvention qui passe par l'EFR est identifiée recherche, elle souhaite son maintien sous cette forme plutôt qu'un changement qui risque de rendre plus floue la destination de la somme.

Ensuite, la directrice de l'EFR attire une nouvelle fois l'attention des responsables au CNRS sur les conditions de pourvoi du poste de chargé de recherche CNRS mis à disposition auprès de l'EFR : ce poste ne peut être occupé que par un fonctionnaire. Aucune solution n'a à ce jour été trouvée pour que des chercheurs non titulaires puissent l'occuper. Le problème pourrait être évité cette année mais il se reposera dans les années à venir.

La convention EFR-CNRS étant arrivée à expiration, le renouvellement est en cours. Une précision est demandée sur l'article 5, sur la possibilité pour les services de l'EFR d'accéder aux bases de données électroniques du CNRS. Pascal Marty explique qu'il s'agit d'un accès à JSTOR, pour les chercheurs (individuellement) mais non pour les unités mixtes de recherche.

La séance est close à 14h55.